



MODELAGE & SCULPTURE **Cours Enfants**

Date d'inscription :

NOM : Prénom : Né(e) le : M / F (**)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail :

□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

☎ domicile : ☎ mobile :

(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité et le règlement total de l'adhésion et de la cotisation.

	Public	Jour d'activité	Horaires	Durée	Lieu	Cotisation
<input type="checkbox"/>	6/8 ans	Mercredi	13h30-14h30	1h00	Maison de l'ASV	204 €
<input type="checkbox"/>	9/13 ans	Mercredi	14h30-16h00	1h30	Maison de l'ASV	268 €

Joindre la photocopie du vaccin antitétanique

TARIFS – Cotisation ANNUELLE

A REGLER		Règlement :
Adhésion annuelle A.S.V :	10 €	En espèces (paiement en une seule fois) <input type="checkbox"/> Chèque(s) à l'ordre de l'ASV <input type="checkbox"/> Chèque vacances ANCV <input type="checkbox"/>
Cotisation annuelle activité :	€	6-8 ans / Règlement possible en 4 chèques : 1 ^{er} chèque 61 € (dont 10 € d'adhésion) + 18 € si hors Villebon (79 €) 2 ^{ème} chèque 51 €, 3 ^{ème} chèque 51 € et 4 ^{ème} chèque 51 €
Supplément hors Villebon :	18 €	
TOTAL :	€	9-13 ans / Règlement possible en 4 chèques : 1 ^{er} chèque 77 € (dont 10 € d'adhésion) + 18 € si hors Villebon (95 €) 2 ^{ème} chèque 67 €, 3 ^{ème} chèque 67 € et 4 ^{ème} chèque 67 €

Quota minimum et maximum des inscrits : 8 élèves

RESPONSABLE : Isabelle LÉCUREUR ☎ : 06 59 26 52 49
ATELIER DES ARTS ASV ☎ : 01 60 14 65 41 – asvatelierdesarts@orange.fr

Reprise des cours : Mercredi 13 septembre 2023

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).